

COMMUNE DE SAINT – FARGEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal de Saint – Fargeau s’est réuni le jeudi 23 septembre 2010 à 20H30 à la mairie de Saint – Fargeau , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire .**

Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER . MAZE. BAUDOT . ROUSSEAU. PATIN. BROCHUT. CHARPENTIER. PETIT. MUROT. LEAU. BEAUDOIR. ROPARS. AMAR. ROLAZ. SUSTRAC.

Etaient absents excusés : Mme LELORRAIN avait donné pouvoir à Mr ROPARS .

Mr BOULAY avait donné pouvoir à Mr SUSTRAC .

Etaient absents : Mme MAGNY . Mr COURIVAUD .

Secrétaire de Séance : Mr Jean – Pascal PETIT .

Les élus signent le procès – verbal de la séance précédente .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux , le 13 septembre 2010 , l’Ordre du Jour était le suivant :

- **Délibération sur le P.L.U. ;**
- **Consultation sur le projet du P.L.U. de Ronchères ;**
- **Avis du Conseil Municipal au sujet d’un permis de construire ;**
- **Remboursement d’assurances ;**
- **Travaux en cours ;**
- **Dossiers divers .**

DOSSIER PLAN LOCAL D’URBANISME :

Monsieur JOUMIER rappelle aux élus , le nombre de réunions qui se sont réalisées depuis plusieurs années afin d’élaborer le Plan Local d’Urbanisme de la commune . En concertation avec les services de l’Etat , les zones constructibles ont été modifiées afin de passer de 23Ha 50 à 16Ha 50 , à la demande des services de l’Etat .

Deux grands projets de lotissements d’habitations ont été élaborés : l’un concerne la Zone Nord , réalisation de 75 maisons par un promoteur privé et le second est situé sur la Zone dite des « Gobillots » , élaboré par DOMANYS concernant 28 parcelles , dont 14 seront vendues viabilisées et les 14 lots restant seront construits pour location ou accession à la propriété .

Le **Cabinet BEREST** doit transmettre le chiffrage pour les réseaux à réaliser concernant le projet Zone Nord et ainsi des conventions de financement de Partenariat Public Privé se mettront en place , afin que ce projet puisse aboutir .

Monsieur SUSTRAC prend la parole pour rappeler l' évolution de la population sur 15 ans et le nombre d'hectares constructibles , qui était trop important et que le discours actuel était de densifier les centres , d'une part et d'autre part que la commune prenne des garanties quant au contrat de partenariat financier .

Monsieur JOUMIER poursuit en soulignant que ces participations financières seront étudiées soit dans le cadre du Projet Urbain de Partenariat ou dans le cadre de la Participation des Voies et Réseaux .

Monsieur PATIN intervient en soulignant l'importance du Projet d'Aménagement et de Développement Durable par rapport au P.L.U. et des opportunités d'entreprises ,qui viennent s'installer dans les zones péri – urbaines .

Monsieur JOUMIER poursuit en expliquant les plans remis par **GEOMEXPERT** , ainsi qu'une troisième zone qui devrait être dans la continuité du lotissement des Vignes , les différentes zones et également la protection des haies .

Tous les propriétaires agricoles et les exploitants agricoles avaient été conviés à une réunion pour connaître leur souhait du maintien de leur habitat en zone agricole ou possibilité d'ouverture sur une activité de tourisme ; ainsi le projet du P.L.U. avait été complété par des zones spécifiques pour le tourisme .

Monsieur MAZE prend la parole pour expliciter le plan de Septfonds et du futur lotissement à réaliser , porté par la Communauté de Communes de la Puisaye fargeaulaise .

La procédure du P.L.U. est rappelée : approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (3 mois pour avis des personnes publiques et représentant de l'Etat) , publicité avant mise à l'enquête (15 jours) puis enquête publique (1 mois) , remise des observations du Commissaire Enquêteur (1 mois) et le conseil municipal délibèrera pour entériner le P.L.U. .

Monsieur le Maire pose deux questions :

- Approbation du P.A.D.D. :

Contre : **Mr SUSTRAC , plus la voix de Mr BOULAY ;**

- Pour : les autres élus .

- Approbation du P.L.U. :
- Contre : **Mr SISTRAC , plus la voix de Mr BOULAY ;**
- Pour : les autres élus .

Le P.A.D.D. et le P.L.U. sont approuvés tels qu'ils sont présentés .

CONSULTATION SUR LE PROJET DU P.L.U. DE RONCHERES :

Le projet du Plan Local d'Urbanisme de RONCHERES est présenté aux membres du conseil municipal , sur les différentes zones constructibles , agricoles , et la zone proche du centre d'enfouissement et la non possibilité de construction de bâtiment agricole dans une zone de 200 mètres .

Monsieur JOUMIER propose aux conseillers municipaux de bien vouloir donner un avis positif pour le P.L.U. de RONCHERES .

Monsieur ROUSSEAU dit qu'il serait difficile d'aller contre les avis des RONCHEROIS .

POUR : à l'unanimité du conseil municipal .

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SUJET D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

Une demande d'un exploitant agricole est déposée afin de réaliser la construction de trois poulaillers , pour la production de « Poulets Plein Air Label » , en bordure de la route dite « inutile » . Chaque poulailler aura une superficie de 420 m² . La voie communale n'est pas goudronnée .

Monsieur ROUSSEAU a rencontré l'exploitant agricole , qui ne peut pas faire cette extension vers son exploitation , car elle compte déjà deux poulaillers et qu'il n'est pas possible d'en réaliser plus de quatre d'une part , et que d'autre part , son frère exploite des terres dont il n'est pas propriétaire et de ce fait il ne peut créer de tels poulaillers .

Plusieurs conseillers municipaux interviennent sur ce dossier , si passage de camion de 38T sur le chemin évoqué par **Monsieur ROPARS** , si nuisances olfactives demandées par **Monsieur SISTRAC** .

Avis des conseillers municipaux :

- Abstention : **Mr ROPARS , plus la voix de Mme LELORRAIN . Mr SISTRAC plus la voix de Mr BOULAY .**
- Pour : les autres conseillers municipaux .

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME AUXERROIS :

Comme chaque année , la commune de Saint - Fargeau passe un convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Auxerrois , pour le Musée de l'Aventure du Son : propositions de circuits et parution gratuite dans le guide touristique de 2011 .

Le Conseil Municipal vote favorablement pour cette convention .

REMBOURSEMENTS :

Le conseil municipal émet un avis favorable pour les remboursements :

- de l'Yonne en Scène d'un montant de 40€00 ;
- D'AXA d'un montant de 6 147€31 , suite à un sinistre consécutif à la tempête du 28 février 2010 , pour la couverture du Centre Culturel .

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

Afin de pouvoir installer un bungalow pour les maîtres nageurs lors des mois de juillet et d'août , la commune doit demander l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial concernant cette installation . Un dossier est constitué et visé par les services de l'Etat .

RENTREE SCOLAIRE :

Lors de la rentrée scolaire de Septembre 2010 , considérant l'effectif très important au niveau de l'Ecole Elémentaire 177 élèves et de la moyenne par classe étant de 29 élèves , aussi le conseil municipal demande l'ouverture d'une classe supplémentaire .

L' Ecole Maternelle compte 72 élèves pour les trois classes.

L'année dernière , Monsieur le Maire avait signé une dérogation pour qu'un élève , qui était en situation difficile avec un enseignant puisse être accueilli à l'école élémentaire de Saint – Amand- en – Puisaye , sur la demande des parents qui travaillaient dans cette commune . Au mois de Septembre , la mairie a reçu une facture de la commune de Saint – Amand-en-Puisaye qui s'élevait à 478€04 , pour les frais scolaires de l'élève .

Un courrier a été adressé à la famille afin que celle – ci paie cette participation , participation financière qui a été refusée .

Il est rappelé que les élèves de l'U.N.S.S. du collège de Saint – Amand – en – Puisaye bénéficient du bâtiment communal situé vers le Bourdon , pour pratiquer de l'aviron . Le problème de participation financière sera revu avec les intéressés .

POLES D'EXCELLENCE RURAL :

Monsieur Pierre BORDIER , Sénateur , Vice – Président du Conseil Général de l'Yonne présente l'appel à projets dans le cadre des Pôles d' Excellence Rurale « Valorisation des ressources touristiques locales » et de la possibilité de mettre en place un audioguidage pour le Musée de l'Aventure du Son .

Le conseil municipal vote favorablement pour cet investissement de 50 appareils , en sachant que l'Etat prendra à sa charge 55% de ce financement et que le Conseil Général de l'Yonne subventionnera à hauteur de 25% .

L' Association des Amis du Musée de l'Aventure du Son participera également à cette acquisition de matériels .

Monsieur MONTAGNE élabore avec le personnel du Musée , la mise en place pour les appareils de radio et fait des fiches de compréhension ;

BORNE D'INCENDIE :

Un accord est donné pour mettre en place une borne à incendie d'un montant de 950€39 H.T. au niveau du centre de secours qui est en construction actuellement sur Saint – Fargeau .

VIREMENTS DE CREDITS :

Le conseil municipal vote favorablement les virements de crédits suivants :

- Pour les travaux de voirie : article 2315 voté au Budget , remis à l'article 2151.
- Crédits supplémentaires :
- Article 6419 , remboursements sur salaires : 10 000.00
- Article 7022 , coupes de bois : 81 206.00
- Total : 91 206.00
- Dépenses :
- Chapitre 23 : travaux divers 71 206.00
- Chapitre 21 : acquisitions 20 000.00

TRAVAUX EN COURS :

Considérant que le Conseil Général de l'Yonne subventionne la deuxième tranche de travaux de la Salle de Sports et qu'au regard de la subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur , de l'Outre – Mer et des Collectivités Territoriales , il est nécessaire que les travaux de la seconde tranche pour le gymnase soient commencés avant le 14 novembre 2010 ; aussi **ACCES ARCHITECTES** doit établir la consultation d'entreprises .

Considérant la restriction au niveau des subventions du Conseil Général , la troisième tranche qui s'élevait à 195 000€00 ne pourra être réalisée dans l'immédiat .

Le planning des travaux sera transmis aux établissements scolaires et aux associations fargeaulaises .

Monsieur ROPARS fait part aux membres présents des travaux d'éclairage public qui sont en train d'être réalisés : derrière le Musée , vers le parking de Cœur de Village , au coin de l'ancienne Gendarmerie , vers l'allée qui longe le Bourdon vers la Gendarmerie . Des lanternes de style seront remises .

DOSSIERS DIVERS :

- **Monsieur SUSTRAC** pose la question que **Monsieur BOULAY** lui avait demandé de bien vouloir formuler , pour la circulation Rue Porte – Marlotte en double sens et plus particulièrement à l’endroit le plus étroit ; **Monsieur SUSTRAC** pose la question sur les stationnements des véhicules rue de l’Eglise , et Place de l’Eglise .

- **Monsieur JOUMIER** dit que les véhicules venant de Saint – Sauveur – en - Puisaye , afin d’éviter de faire le tour de la commune doivent prendre la rue Porte – Marlotte pour passer dans le centre de Saint - Fargeau . Le stationnement pourra être revu .

- Pose des poubelles en bois , très appréciée , prévoir de retirer les pieds des anciennes poubelles .

- Possibilité de prévoir des parkings pour le stationnement des véhicules vers le Bourdon ;

- La signalétique , qui concerne plus particulièrement le Bourdon et le Terrain de Camping , sera posée pour le printemps prochain .

- Samedi 2 Octobre 2010 à 10 Heures , mairie de Saint-Fargeau , les conseillers municipaux sont invités à faire la visite des différents travaux réalisés sur la commune.

Monsieur le Maire remercie vivement **Monsieur BORDIER** , pour son intervention ; après discussions diverses , la séance est levée à 23H 30.

Le Secrétaire de Séance

Jean – Pascal PETIT

Le Maire

Jean JOUMIER